Nations Unies S/PV.5707



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 juin 2007
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5707e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le 28 juin 2007, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

> « À sa 5707e séance, tenue à huis clos le 28 juin 2007, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "La situation en Somalie".
>
> Avec l'assentiment du Conseil et agissant conformément aux dispositions pertinentes de la Charge et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire, le Président a invité le représentant de la Somalie à participer à l'examen de la question sans droit de vote.
>
> Les membres du Conseil et S. E. M. Ali Mohamed Gedi, Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition somalien, ont eu un échange de vues. »

07-40226 (F) 280607 280607